

CHARTRE DE L'ASSOCIATION

Approuvée par l'Assemblée Générale du 6 mars 2015

L'ÉDUCATION CHANGE LE MONDE

Article N° 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : Toute personne a droit à l'éducation. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Nous agissons pour aider les enfants Sénégalais vivant en brousse à prendre en main leur avenir et participer à l'essor de leur pays grâce à l'éducation, levier du développement humain.

Nous défendons les valeurs de liberté, respect, solidarité, équité, intégrité.

Notre association est apolitique et non confessionnelle et poursuit les objectifs suivants :

- AGIR,**
permettre aux enfants d'accéder à une éducation de qualité
- SENSIBILISER,**
mobiliser pour la solidarité internationale
- ACCOMPAGNER**
nos partenaires, maîtres d'œuvre de leurs projets éducatifs
- PROMOUVOIR**
une éducation ouverte sur le monde, sa diversité et ses cultures
- DEVELOPPER**
la solidarité et l'échange entre les cultures grâce au parrainage
- GARANTIR**
la transparence de nos actions et de l'utilisation des ressources

La charte de l'Association « Ecoliers du Sénégal est partagée par tous ses membres. Elle garantit son unité et sa cohérence. Ses valeurs et ses principes sont acceptés et défendus par tous ses partenaires.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Agir en étroite collaboration avec les Partenaires et s'intégrer dans leurs plans d'action tout en conservant une indépendance totale d'action et de contrôle
- Garantir aux partenaires une continuité dans l'aide qui leur est apportée par un délai de prévenance minimum d'un an en cas de baisse significative des ressources
- Apporter aux parrains toute information sur l'action de l'association et le devenir de leurs filleuls et des écoles. Les accompagner ou les faire accompagner en cas de visite
- Gérer l'association avec un respect profond de l'argent confié avec le souci d'une utilisation optimale en faveur des enfants. Présenter à toute demande des membres de l'association ou de l'administration des comptes transparents
- Respecter la culture du pays, la confidentialité des informations personnelles et favoriser l'enrichissement culturel mutuel

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES SENEGALAIS

- Assurer un enseignement de qualité, dans le respect des convictions religieuses des enfants et de leurs parents
- Accueillir les enfants dans de bonnes conditions de sécurité. Tout faire pour leur assurer un bon développement physique et mental en veillant à leur santé
- Respecter le programme national d'enseignement en primaire en français, langue officielle du pays
- Informer l'association des sources de financement de l'école. Présenter les comptes de fonctionnement en cas de financement majoritaire assuré par l'association
- Présenter les résultats scolaires et œuvrer pour les optimiser. Faire réaliser et communiquer à l'association les lettres et dessins réalisés pour les parrains
- Informer l'association des absences pour maladie grave ou départ définitif de l'école
- Accompagner ou faire accompagner les parrains en cas de visite

ENGAGEMENTS DES PARRAINS

- Agir dans leur communication avec les enfants dans le respect des valeurs de l'association
- En cas de visite au Sénégal, prévenir l'association à des fins d'organisation. Respecter par leur tenue et leur comportement la vie sociale, la culture et ne pas perturber le travail des enseignants
- S'engager moralement, sauf contrainte de force majeure, à accompagner son filleul jusqu'à la fin de son cycle scolaire primaire